https://www.saintsebastien.fr/reglementation/debit-de-boissons-temporaire/

Débit de boissons temporaire

20 janvier 2022

Remplissez le formulaire de demande ci-dessous et retourner le à la Police Municipale.

Après la rédaction et la validation de l'arrêté, celui-ci sera à venir signer et remis en main propre au Poste.

- Formulaire demande de débit de boissons | msword | 65.50 Ko

Contact

Police municipale
6 rue du Général de Gaulle
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 86 03

Écrire

Du lundi au vendredi
8h30-12h00 et 14h00-17h00

- Contact